

Méthylphénidate (MPH) : guide de prescription pour les médecins

Introduction

Le Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH) est un trouble neuropsychiatrique fréquent chez les enfants et les adolescents qui peut se poursuivre également à l'âge adulte.

Le traitement par le méthylphénidate n'est pas indiqué chez tous les patients atteints de TDAH et la décision d'utiliser ce médicament devra se fonder sur une évaluation très minutieuse de la gravité et de la chronicité des symptômes du patient en tenant compte de son âge.

Il est recommandé d'opter pour une approche de traitement multimodal du TDAH, lors de laquelle le méthylphénidate (MPH) peut être prescrit. Comme pour tout traitement médical, une évaluation approfondie du rapport bénéfice/risque doit être réalisée avant le début de la thérapie.

Compte tenu des propriétés stimulantes du méthylphénidate (MPH) et de la présence fréquente de comorbidités associées au TDAH, il est important d'utiliser le MPH de manière cohérente et uniquement chez les patients concernés.

Les documents mis à disposition ont été rédigés par les laboratoires pharmaceutiques fabriquant les médicaments contenant du MPH et ont été validés par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) en vue d'améliorer les connaissances sur le cadre de prescription de ces médicaments et le suivi des patients traités.

Pour plus d'informations : veuillez-vous reporter au RCP du médicament prescrit (vérifier la tranche d'âge et l'indication lors de l'initiation du traitement), disponible sur la base de données publique des médicaments <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

En plus des RCP de chaque médicament, les outils suivants sont disponibles :

- Une checklist à lire et à compléter avant l'initiation du traitement par MPH :
Checklist n°1 – liste des points à vérifier avant d'initier un traitement par méthylphénidate (MPH)
(afficher/télécharger)
- Une checklist à lire et à compléter au cours du traitement par MPH :
Checklist n°2 – liste des points à vérifier pour le suivi du traitement en cours par méthylphénidate (MPH)
(afficher/télécharger)
- Un tableau de suivi du traitement en cours par méthylphénidate (MPH) **(afficher/télécharger)**

L'objectif des checklists est de mettre à votre disposition une liste facilement accessible comprenant des éléments à vérifier auprès de votre patient avant la prescription de MPH, puis tout au long du traitement.

Le méthylphénidate (MPH) dans le cadre d'une prise en charge globale et multidisciplinaire

Dans le traitement du TDAH de l'enfant, une prise en charge éducative appropriée est indispensable et une intervention psychosociale est généralement nécessaire. Lorsque des mesures correctives seules s'avèrent insuffisantes, la décision de prescrire du MPH doit se fonder sur une évaluation rigoureuse de la gravité des symptômes de l'enfant.

Le traitement du TDAH de l'adulte ne doit être initié que sous la surveillance d'un spécialiste des troubles du comportement chez l'adulte.

Le traitement médicamenteux par MPH est indiqué dans le cadre d'une prise en charge globale du TDAH.

Afin de s'assurer que l'utilisation du MPH s'appuie toujours sur les éléments susmentionnés, veuillez prendre en considération ce qui suit :

- Diagnostic réalisé suite à une évaluation approfondie du niveau de gravité et du caractère chronique des symptômes du patient en rapport avec son âge
- Diagnostic établi selon les critères les plus récents du Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* ou DSM) ou les recommandations de la Classification Internationale des Maladies (*International Classification of Diseases* ou ICD), et fondé sur l'anamnèse et sur une évaluation complète du patient.
- Veuillez à utiliser des informations d'ordre médical, éducatif, social et psychologique.

Pour plus d'informations : veuillez-vous reporter au RCP du médicament prescrit (vérifier la tranche d'âge et l'indication lors de l'initiation du traitement), disponible sur la base de données publique des médicaments <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>